

# Vivons Notre Commune



N° 11 Février 2020

## L'Edito du Maire

C'est avec émotion que j'ai présenté mes vœux aux habitants le 17 janvier au Hameau de Baus-Roux et le 31 janvier au village.

Ainsi que je l'ai fait, au cours de ces cérémonies, je vous renouvelle mes remerciements pour la confiance que vous m'avez accordée tout au long de mes 6 années de mandat.

Vous trouverez dans ce dernier bulletin le compte-rendu des conseils municipaux, ainsi que les réalisations en cours et les manifestations qui ont rythmé la vie de notre commune durant ces derniers mois. Je vous en souhaite bonne lecture.

*Votre dévouée*  
**Paule BECQUAERT**  
*Maire de La Roquette sur Var,*  
*Conseillère métropolitaine*

Dessins réalisés par les enfants de l'école des Quatre Vents et du Pont Charles Albert



# S.A.R.L. **B** FERRONNERIE

FABRICATION DE PORTAIL    POSE DE RIDEAU MÉTALLIQUE  
 PERGOLAS    PORTE DE GARAGE  
 RAMPE    AUTOMATISME  
 GARDE CORPS    PORTE BLIENDÉE  
 BARRIÈRE DE PISCINE    SOUDURE INOX ET ALU

TÉL. : 06 13 35 22 39 - TÉL./FAX : 04 93 08 42 91  
 brunolucien@neuf.fr

## Au sommaire

### ACTUALITES

Réalisations et projets  
 Comptes - rendus municipaux  
 Inauguration chapelle Ste Catherine  
 Cérémonies commémoratives

### VIE SOCIALE

Naissances, Mariages, Décès  
 Chèques carburant  
 Broyeur déchets  
 Un espace de biodiversité  
 Un joli don

### DIAPORAMA

Retour en images sur ...

# Actualités

## Les réalisations

### Les réalisations effectuées :

#### 1) PROJET PARKING

Voici le planning des étapes et procédures qui sont prévues pour la réalisation de cette opération :

Rédaction du programme de l'opération en concertation avec la commune et des conventions relatives au partage des compétences et du financement entre la Commune et la Métropole :

1er trimestre 2020

- Signature des conventions (fonds de concours et maîtrise d'ouvrage unique) : 2ème trimestre 2020

- Désignation du maître d'œuvre : 1er trimestre 2021

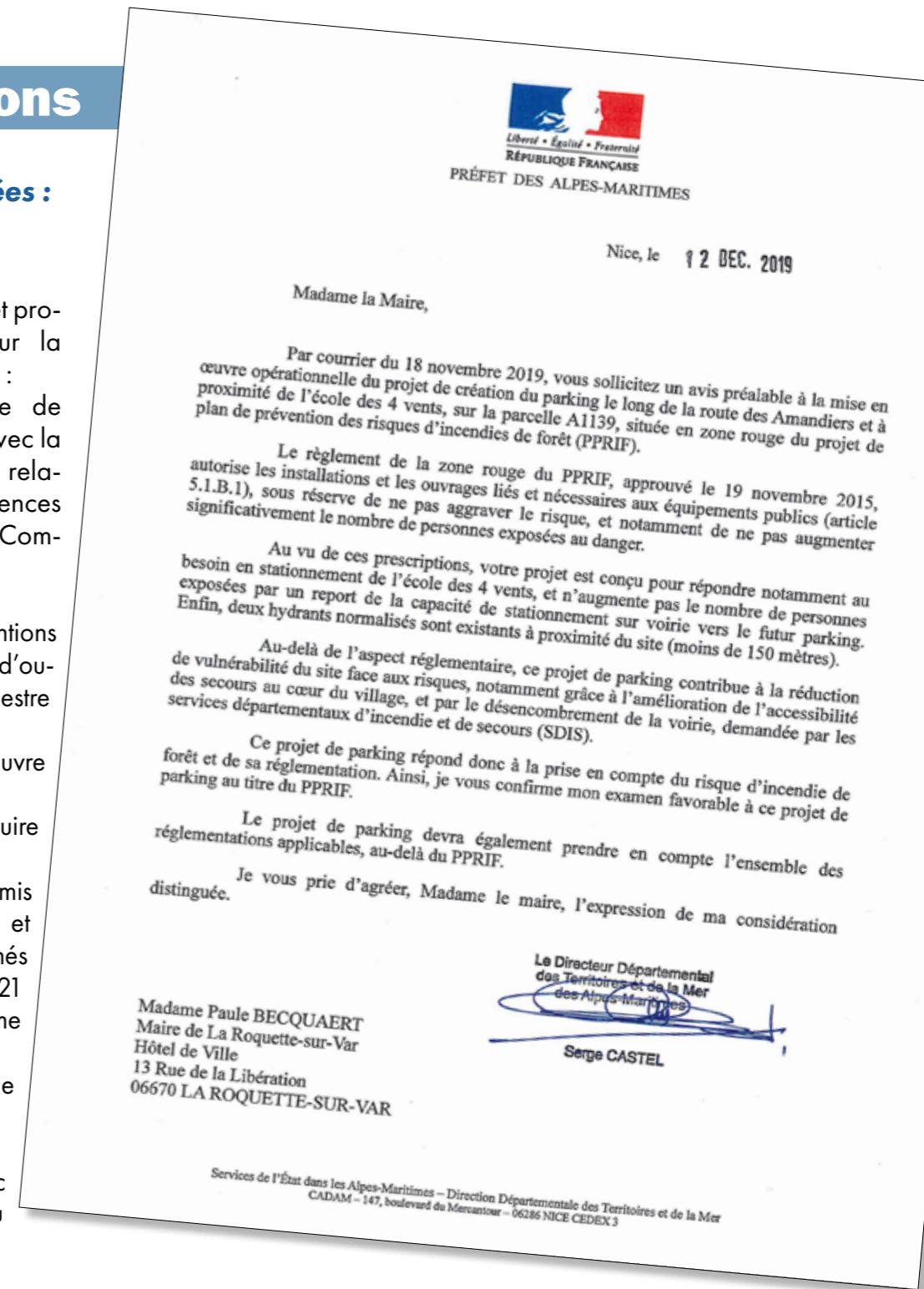
- Dépôt du Permis de construire : 3ème trimestre 2021

- Attribution du PC (soumis à examen par l'État, le SDIS et l'ABF) et lancement des marchés de travaux : 4ème trimestre 2021

- Début des travaux : 4ème trimestre 2022

- Livraison du parking : 3ème trimestre 2023

Ci-après, le courrier du Directeur de la D.D.T.M avec avis préalable favorable au projet :



## Miroiterie de la Plaine



MIROITERIE - VITRERIE    VERANDAS - STORES  
 MENUISERIE ALU & PVC    VOILETS ROULANTS & BATTANTS

☎ 04.93.08.45.73    📞 06.23.80.16.92

12 place Alexis Maiffredi 06670 Saint-Martin-du-Var

www.miroiteriedelaplane.com

contact@miroiteriedelaplane.com

Direction de la publication : Paule Becquaert, Maire, Conseillère métropolitaine  
 Rédaction : Nicole Labbe, 1ère Adjointe au Maire, Déléguée à la Communication  
 Avec l'aimable participation des élus, des responsables des associations de La Roquette sur Var  
 Crédit photos : Mairie de La Roquette sur Var, associations, écoles  
 Impression Fac Imprimeur

**BALDUZZI**  
**Jardins**

Débroussaillage - Elagage    04 93 08 97 99  
 Abattage dangereux    06 10 55 40 35  
 Entretien terrains & jardins  
 Arrosage automatique  
 Traitement phyto-sanitaire    www.balduzzijardin.sitew.com

**DEPANNAGE**  
**INSTALLATION**  
**RENOVATION**  
 Salle de Bains  
 Chauffage . Sanitaire . Piscine  
 Tel. 04 93 16 29 02 - Port. 06 16 16 76 56  
 labelplomberie@orange.fr  
 458 Promenade des Prés - 06670 LEVENS

## REALISATION DU MULTISITE AU HAMEAU DE BAUS-ROUX



## PEINTURE MONTEE DES ESCALIERS ECOLE DES QUATRE VENTS



## COMPTE RENDUS CONSEILS MUNICIPAUX

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019

#### FINANCES :

Fiches d'intégration 2018 des travaux réalisés par le SIVOM Val de Banquière pour le compte de la Commune.

Opération 55 : Protection contre éboulements rocheux à Baus-Roux  
Opération 57 : Réaménagement des locaux communaux place du Château

**Approuvé à l'unanimité.**

SUBVENTION à l'Association Spiridion Grima. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à verser 50 € supplémentaire à l'association.

Mise à disposition d'un local fermé « local technique de Tralatour » pour le rangement des matériels scolaires (vélos, trottinettes, etc..).  
**Approuvé à l'unanimité.**

#### METROPOLE :

a) Adhésion au règlement national de publicité. **Approuvé à l'unanimité**

b) Renouvellement convention de gestion-cadre pour la vente des titres de transports. **Approuvé à l'unanimité.**

SIVOM Val de Banquière : Fourrière animale, groupement de commande, marché SACPA/ 1.20 € par habitant. **A l'unanimité, les élus autorisent le Maire à signer la convention.**

TERRAINS CEDES GRACIEUSEMENT A LA COMMUNE : suite à l'étude des frais notariés, il est décidé de ne pas acquérir ces terrains. **Accord à l'unanimité des élus.**

#### DIVERS :

-cumulus changé au presbytère du village et à la mairie annexe de Baus-Roux

-devis pour la prestation d'un animateur/chanteur d'un montant de 400 € pour le repas de fin d'année

-suppression de la cuve à fioul à l'école du Pont Charles Albert

-accord à la demande de Mme BOUDIN d'une protection contre les sangliers, sans frais pour la commune et accès libre des sentiers le jour.

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

Mme le Maire demande aux élus de rajouter une question à l'ordre du jour :

Travaux de consolidation des filets de protection contre les chutes de rochers à Baus-Roux : Accord des élus.

**I. INDEMNITES DE CONSEILS D'UN MONTANT DE 412.12 € A VERSER A MME LE RECEVEUR DE LA TRESORERIE DE LEVENS, MME BONNAUD AU TITRE DE L'ANNEE 2019 : Accord à l'unanimité des élus.**

#### II. LOYERS :

Augmentation annuelle des loyers à 1.70 % pour l'année 2020

Indice de référence des loyers 1er trimestre 2108 : 127.22

Indice de référence des loyers 1er trimestre 2019 : 129.38

**BAUX A RENOUVELER :** baux de location arrivant à expiration au 31 Décembre 2019 :

LOCATAIRE ACTUEL	LOYER ACTUEL	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
APPARTEMENT AU VILLAGE AMEUROUX Jeanne	500.00 €/mois	500.00 €/mois
LOCAUX DIVERS RAYNAUD Marceau	317.18 €/an	317.18 €/an
LOCATIONS POUR ASSOCIATIONS CERCLE DEMOCRATIQUE	203.13 €/an	250.00 €/an

#### III. METROPOLE :

a) Convention entre la Métropole Nice Côte d'Azur et la Commune de La Roquette sur Var relative aux modalités d'usage, à l'autorisation de passage, aux aménagements, à l'entretien et à la promotion des circuits VTT et VTTAE à la journée empruntant le territoire communal. **Accord à l'unanimité.**

b) MISE EN PLACE DU SERVICE D'INFORMATION ET D'ACCUEIL AUX DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR : ANNEXE N°1 A SIGNER. **ACCORD A L'UNANIMITE.**

**IV. ECOLE DES QUATRE VENTS :** Installation de la climatisation dans l'école et la cantine. Choix de l'entreprise et demandes de subvention auprès de différents organismes. Le Conseil municipal autorise :

-Mme le Maire à faire réaliser les travaux et demander les subventions les plus élevées possibles.

La société Acotherm a été retenue lors de la commission d'appel d'offres du 14 Octobre 2019 pour un montant TTC de 27.182.40 € et 22.652 € HT. Les travaux seront effectués courant 2020. **Accord à l'unanimité.**

**V. TARIFS SALLES COMMUNALES :** Aucune augmentation de tarifs. Le règlement est mis à jour sachant que les salles sont gratuites pour le personnel communal (une seule fois par an) et aussi gratuites pour les réunions électorales (lors des campagnes électorales). **Approuvé à l'unanimité.**

**VI. TRAVAUX A EFFECTUER POUR CONSOLIDER LE FILET DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE PIERRES,** avenue des Platanes à Baus-Roux. Une étude a été réalisée par l'entreprise IMS RN pour un montant de 1800 € TTC (1500 € HT). L'entreprise préconise un renforcement du filet de protection. Vu l'urgence des travaux, deux entreprises ont été contactées et ont répondu à notre demande de devis :  
L'entreprise GARELLI pour un montant TTC de 24.096 € (20.080 € HT).  
L'entreprise NGE FONDATION pour un montant TTC de 34.809.60 € (29.008 € HT).  
L'entreprise GARELLI a été retenue. **Accord à l'unanimité des élus pour faire réaliser les travaux par l'entreprise GARELLI.**

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

### FINANCES :

a) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables au budget communal pour un somme de 702 €. Diverses sommes non réglées à la Commune – Accord à l'unanimité.

b) Décision modificative n°3 – Régularisation sur les attributions de compensations de 2017 à 2020 de 26.602 € à régler. Remarque de M. René Ghiermo : pourquoi reste-il autant d'argent sur les articles « Cotisation assurance du personnel » ? Cette somme n'était pas prévue au budget ? Mme le Maire répond : Pour l'année prochaine il faudra prévoir plus d'argent sur « dépenses imprévues ». Accord à l'unanimité.

c) Régie d'avances communale : rajouter dans l'article 3 de la délibération « achat de livres » pour la bibliothèque et modifier l'article 6 concernant la périodicité de versement à la Trésorerie, de une fois par mois à une fois par trimestre. Accord à l'unanimité.

d) Modification de l'encaisse de la Régie de cantine : Augmentation de l'encaisse à 10.000 € vu les paiements par prélèvement et conseils pris auprès de la Trésorerie de Levens. Accord à l'unanimité.

### ECOLE DES 4 VENTS :

a) Travaux d'économie d'énergie avec pose de climatisation. Accord des élus pour demander les subventions et accord du plan de financement.  
Travaux H.T. : 22.652 €  
Travaux TTC : 27.182.40 €  
La demande de subvention à l'Etat englobe également le Département. La part communale est estimée à 11.779,04 €. Accord à l'unanimité.

b) Pour information aux élus : le filet de protection plafond au terrain multisports au village a été placé par l'entreprise CAMMA Sports pour un montant de 1.536 € TTC.

c) Devis de l'entreprise YLEx pour un montant de 1.920 € TTC pour réaliser une étude de la structure métallique de la toiture de la cour basse de l'école.

### REGULARISATION DE LA RUE DES MARRONNIERS A BAUS-ROUX :

Demande de reprise du dossier avec le cabinet de géomètre-expert Levier Castelli qui a déjà travaillé pour la régularisation de cette route. La discussion est ouverte sur ce dossier. Les élus demandent pourquoi cela n'a pas été fait avant ? Mme le Maire reprend les 2 dernières délibérations de 2004 et 2005, il faut d'abord que cette voie soit communale avant de la transférer à la Métropole. Accord à l'unanimité des élus pour reprendre ce dossier. Aparté de M. René Patuano pour la vente du garage à M. Da Silva ; Me Prély ne s'occupe pas du dossier, René propose de le récupérer au besoin et de changer de notaire.

### ACQUISITION DU LOCAL SITUÉ SOUS LE BATIMENT COMMUNAL

: Nous louons un local à M. Noble Paul depuis des années. Celui-ci étant décédé, son héritier nous propose de l'acquérir pour la somme de 5.000 €. Accord des élus à l'unanimité.

**CANTINE DE BAUS-ROUX :** 2 devis reçus pour les études visant à améliorer l'acoustique :

-1er devis : Salle de restauration à l'école pour 4.740 € de l'entreprise TPF Ingénierie Nice  
-2ème devis : Maîtrise d'œuvre pour 7.200 € de l'entreprise MAISANO.  
Demander d'autres devis pour comparer les études. En attente.

**SIVOM Val de Banquière :** Nouveau service de broyage de déchets verts : pas intéressant pour nous. Faire réponse de refus au SIVOM. Informer les administrés dans le prochain bulletin municipal de la possibilité d'acheter un broyeur avec une aide de la Métropole.

Demande d'un administré du quartier « La Fubia » pour la possibilité de prolongation de la ligne aérienne électrique avec prise en charge par la Commune – Refus des élus à l'unanimité.

### DIVERS :

Courrier de Mme MARTELLI Hélène informant du vidage et dégazage de ses cuves. Lui adresser un courrier de remerciements et lui demander une attestation de l'entreprise.

Courrier à faire à M. Jean-Daniel ROUX pour demander l'attestation de conformité du mur qu'il a remonté comme prévu dans le rapport établi auparavant. S'il ne le donne pas, écrire au Tribunal.

M. René Ghiermo prend la parole pour expliquer la situation critique du moulin. 3 saisons sans tourner par manque d'olives, c'est un déficit de 5 à 6000€ à chaque fois. Suite à la réunion avec la Chambre d'Agriculture, un audit est prévu. La question s'est donc posée, continuer ou arrêter de faire tourner le moulin ? Le moulin pourrait rentrer dans le patrimoine communal. Est-ce que la commune serait d'accord pour mettre les frais de fonctionnement pour 2020 pour régler les assurances, les taxes et pour faire face cette année. Le téléphone a été coupé par économie. Les frais de la coopérative s'élèvent à environ 5000 € par an. La commune verse une subvention de 1500 €.

Il est décidé d'inscrire au prochain budget la somme de 6.000 € comme subvention exceptionnelle pour le moulin pour le maintien d'un an.

## Métropole

### Récapitulatif en chiffres des travaux et actions de la Métropole sur la commune Période 2014 à 2019 :

#### I. Principaux flux financiers Métropole-Commune :

- Le montant total de la dotation de solidarité métropolitaine (DSM) est de 276 630 €  
- Le montant total des fonds métropolitains d'investissement (FMI) est de 55 326 €

#### II. Principaux investissements :

1) Routes et espaces publics : montant total de 990 150 €  
2) Eau : montant total de 6 647 523 €  
3) Assainissement : montant total de 31 514 €  
4) Eaux Pluviales : montant total de 28 216 €  
5) Défense Incendie (DECI) : montant total de 9 685 €

#### III. Gestion des déchets :

Les dépenses d'investissement concernent la construction d'abris bacs pour un montant de 29 510 €

#### IV. Aides à la Mobilité :

1) Scolabus : Nombre d'abonnés 2018-2019 : 39, coût du transport : 95 000 €  
2) Chèque carburant : Depuis le lancement du dispositif au 1er janvier 2019, 34 roquettans en ont bénéficié à ce jour (7 380 € versés par la Métropole).

3) Deux roues électriques : Depuis le lancement du dispositif en 2011, 8 roquettans en ont bénéficié (1 474 € versés par la Métropole).

#### V. Actions et soutien:

1) Electricité : Grâce à la politique d'achat mutualisé de l'électricité, entre 2016 et 2019, la commune a dépensé 84 500 € en électricité, engendrant une économie de 26 200 € par rapport au tarif réglementé de vente.

2) Déploiement de la fibre optique : la Métropole renforce auprès des opérateurs de télécommunications son rôle d'aménageur du territoire, en les accompagnant dans le déploiement de réseaux fibres optiques afin que 100 % des locaux de la commune soient éligibles à horizon 2022.

#### 3) Aménagement / Urbanisme :

1) Le PLU métropolitain a été approuvé le 25 octobre 2019 en conseil métropolitain

2) Avec le Règlement Local de Publicité Métropolitain (RLPM), la commune peut maîtriser la publicité sur son territoire et percevra le produit de la Taxe Locale sur la Publicité.

3) La commune participe au service commun « Autorisation d'urbanisme » (SMAUPC) depuis le 1er juillet 2015 pour un total de 46 dossiers traités.

#### 4) Prévention et Gestion des Risques :

La commune participe au réseau des référents risques majeurs de la Métropole

#### 5) Sentiers VTT / VTTAE :

Un circuit VTT a été identifié, les travaux de balisage sont en cours. Un topoguide permettra la valorisation touristique de l'offre VTT (impression prévue en avril 2020).

## Commémorations

Centenaire de la cérémonie du 11 Novembre 2018 au village et au hameau

### Cérémonie au hameau



### Cérémonie au village





## INAUGURATION DE LA CHAPELLE STE CATHERINE

L'Inauguration a eu lieu le samedi 8 février 2020 en présence des élus, de Mme la Sénatrice Dominique Estrosi-Sassone, de la Fondation du Patrimoine représentée par M. Jean-Louis Marquès, Délégué départemental, M. Malaussena, Délégué départemental adjoint, de l'Adjudant-chef, Fabien BAUER, de M. Michel Bottin de M. Michel Raybaut, ancien maire et de l'entreprise Borghese MM Christian Estrosi et Eric Ciotti étaient représentés par le Maire.

Ci-après, le discours du Maire :



« Chers Roquettanes et Roquettans, La première chapelle a été construite en 1882, lorsque la municipalité de l'époque décide de créer un nouveau cimetière. Endommagée lors du tremblement de terre de 1887, la chapelle est reconstruite en plus petit à l'identique. Elle était fermée depuis des années en raison de son état dégradé. Le sol, en particulier, risquait de s'affaisser. En 2016, le conseil municipal vote la restauration de cet édifice et, le 8 juin 2017, signe une convention avec la Fondation du Patrimoine pour la 2ème tranche.

Les travaux ont été divisés en deux lots. le gros oeuvre extérieur et intérieur est confié à l'entreprise Lancien. Il concerne la stabilisation du sol, la pose du carrelage identique au carrelage d'origine, le ravalement de la façade à la chaux, la réfection des corniches, le remplacement des tuiles abîmées, la fermeture du puits afin d'éviter les infiltrations d'eau, la préparation des murs intérieurs.

La restauration picturale de l'intérieur est attribuée à l'atelier Borghese. Elle comprend la réfection du plafond en nuagé, la peinture des murs en faux marbre et les moulures en trompe l'œil, la reprise de la colombe et des rayons lumineux à la feuille d'or, la reprise de la porte d'entrée et des vitraux, la restauration de l'autel avec peinture en faux marbre. Le bas-relief de l'autel et la restauration de la statue de Ste Catherine sont l'œuvre de M. Christian Geai, conseiller municipal et artiste peintre.

Le montant total des travaux s'élève à 50 960 € TTC, soit 42 467 € HT.

Nous remercions tout particulièrement Mme la Sénatrice Dominique Estrosi-Sassone qui nous a donné

10 000 € sur sa réserve parlementaire, M. Renaud Muselier, Président de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, M. Christian Estrosi, Président délégué de la Région pour 2 009 €, M. Charles Ange Ginesy, Président du Conseil Départemental et M. Eric Ciotti, Député, Conseiller Départemental, Président de la commission des finances du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, pour un montant de 8 586 €, M. Jean-Louis Marquès, Délégué départemental, pour un montant de 2 000 €, ainsi que les donateurs pour leur aide d'un montant de 1 100 €.

Grâce aux subventions et aux dons, nous avons pu mener à bien la restauration de cette chapelle. »



*Ils ont crié pour la première fois*

**GABORIT Lucas**, né le 14/01/2020  
**SPEISER Théo**, né le 27/12/2019  
**SARFATI Ambre**, née le 23/12/2019  
**BOGONSKI Célia**, née le 21/12/2019  
**KRIFA Mayna**, née le 13/10/2019

## CHEQUES CARBURANT

**La Métropole Nice Côte d'Azur a choisi de reconduire l'aide à la mobilité des actifs sur l'année 2020.**

Les conditions 2020 ont été assouplies permettant à davantage de personnes de pouvoir en bénéficier, qui, par exemple, ont des horaires décalés ou non adaptés par rapport aux dessertes de transport en commun ou utilisant des parcs relais pour se rendre sur leur lieu de travail et bénéficiant d'un abonnement de transport en commun.

Vous trouverez en mairie ou sur le site internet de la commune, les documents nécessaires à l'établissement d'une demande par voie postale (formulaire, règlement, attestations). Cette démarche est destinée uniquement aux personnes ne possédant ni adresse mail, ni matériel informatique, leur permettant de créer leur demande.

Si les personnes ne sont pas dans ce cas, elles font leurs demandes via le site [chequescarburant@nicecotedazur.org](http://chequescarburant.nicecotedazur.org).

**Pour toutes questions, les personnes peuvent prendre contact avec «Allo Mairie» au 3906 ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : [chequescarburant@nicecotedazur.org](mailto:chequescarburant@nicecotedazur.org).**



**BOLINI Raymond**, le 14/01/2020

**DEPO Marc**, le 12/01/2020

**GOGIBUS Raymond**, le 01/01/2020

**MUNICCHI François**, le 01/01/2020

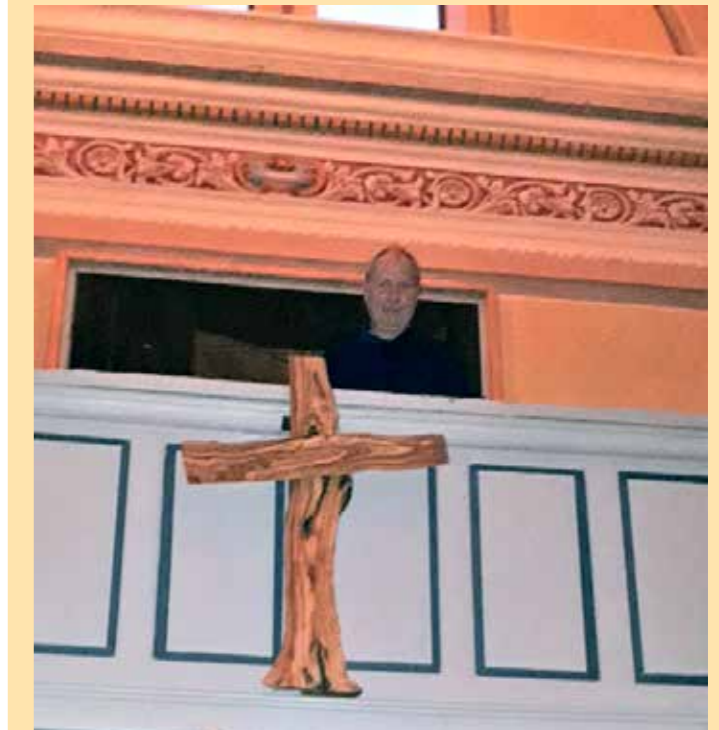
**TO LAI Xia**, le 22 /12/2019

**ALBERATI Octavie Vve ESCLAMANTI**, le 14/11/2019

**GUIEU Geneviève Ep. DELAUDE**, le 06/10/2019

## UN JOLI DON

En Février, Jean Louis Wallon, conseiller municipal, sculpteur sur bois, diplômé des Beaux-Arts de Valenciennes, a fait don à l'Eglise de La Roquette sur Var, d'une croix créée et réalisée en bois d'olivier. Son installation a été décidée et validée avec le Père Philippe Catala.



## BROYEUR DECHETS

Nous vous informons de la possibilité d'acheter un broyeur avec une aide de la Métropole.  
Pour plus de renseignements, les personnes peuvent prendre contact avec «Allo Mairie» au 3906



## UN ESPACE DE BIODIVERSITE

C'est une belle initiative de notre apiculteur local Philippe Bruschi  
Trois magnifiques ruches revêtues des couleurs du blason Roquettan à l'entrée de notre village.  
Comme nous le rappelle Philippe, les abeilles, témoins du bon état de notre environnement, disparaissent massivement et pourtant elles sont le maillon essentiel de la biodiversité que l'on doit préserver.  
Le bouleversement climatique, les prédateurs, pesticides et insecticides sont la conséquence de la diminution, voire de l'extinction de plusieurs espèces d'insectes.  
Philippe Bruschi souhaite que ces ruches sensibilisent le plus grand nombre de personnes, afin de protéger notre équilibre naturel, notre écosystème si fragile et tant vulnérable. L'abeille fait partie de notre patrimoine.  
Par cette action en faveur de la biodiversité, ces ruches Roquettanaises contribuent à insérer notre beau village dans la démarche du développement durable.

Philippe, « le berger des abeilles » par passion, considère que le territoire de la Roquette sur Var demeure un refuge inouï pour ces pollinisateurs grâce à ses espaces naturels typés garrigues que l'homme ne s'est pas encore approprié.



## NOVEMBRE

**24 NOVEMBRE 2019 :**  
**Fête du Beaujolais du Comité des fêtes du Hameau de Baus-Roux**



## DECEMBRE

**06 DECEMBRE 2019 :**  
**Vernissage de l'exposition de peinture du peintre Jean Marc NAVARRO à la mairie annexe**



# Diaporama :

## DECEMBRE

14 DECEMBRE 2019 : Repas de fin d'année des séniors organisé par la mairie au restaurant des Palmiers



# Diaporama :

## DÉCEMBRE

15 DECEMBRE 2019 : Marché de Noël du Comité des fêtes du village



# Diaporama :

## JANVIER



17 JANVIER 2020 :  
Vœux du maire au  
Hameau de Baus-Roux

31 JANVIER 2020 :  
Vœux du maire au village

### La Roquette-sur-Var : les vœux de la maire

Dernière cérémonie des vœux pour le maire Paule Becquaert qui ne se représentera pas aux prochaines municipales des 15 et 22 mars prochains. C'est salle de l'Escoulière, entourée de son conseil municipal que l'élue a présenté, non sans émotion, ses vœux aux Roquetans et Roquetannes.

Comme le veut la tradition elle a fait le point sur les réalisations de l'année ; de nombreux dossiers menés à bien grâce à la Métropole et au Conseil départemental, comme la poursuite de l'assainissement au Baus-Roux et au village, la création d'un terrain multisports au Baus-Roux, ou encore la restauration de la chapelle Sainte-Catherine au cimetière qui sera inaugurée ce samedi à 11 h.

Elle a remercié chaleureusement les associations « toujours plus inventives et dynamiques », avec leurs présidents, leurs membres qui tout au long de l'année offrent des manifestations de qualité.



La maire, Paule Becquaert, ne sera pas candidate, en mars.

(Photo H. I.)

Et elle a terminé son propos par : « Je tiens à vous remercier de m'avoir accordé votre confiance en 2014, ce mandat a été pour moi un grand honneur et un grand plaisir ». Et a remercié toutes les personnes qui ont donné

de leur temps au village et au hameau du Baus-Roux. Et c'est dans un esprit de convivialité et de partage qu'élus et population ont partagé la galette des rois.

HENRI ISSAURAT

## FÉVRIER



22 FEVRIER 2020 : Notre beau village a été mis à l'honneur avec la course cycliste du Tour des Alpes-Maritimes et du Var, avec de belles photos du journal Nice-Matin.

## RÉTROSPECTIVE

Quelques images tirées des "Vivons notre commune" illustrant la vie et le dynamisme de notre village





